

Compte rendu du conseil municipal du 13 Janvier 2021

Le 13 Janvier 2021 à 18 heures , le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHELLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : M. BATHELLIER Nicolas, Maire, M. LEBRET Jean-Francis, M. TASSEL Jean-Marie, Mme CLOAREC Christelle, Mme THUILLIER Sabrina, Mme PRÉVOST Jeanine, M. TRELLU René, M. BRIARD Thierry, Mme CALLARD Carole, M. LEMARCHAND David
Excusée ayant donné procuration : Mme DE ALMEIDA Inès à M. BRIARD Thierry
Secrétaire de séance : M. LEBRET Jean-Francis

Convocation en date du : 06/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 19:16

01/2021 - OBJET : **Engagement en investissement**

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre 20	29 188.20 € x 25% =	7 297.05 €
Chapitre 21	158 868.07 € x 25% =	39 717.02 €
Chapitre 23	116 600 € x 25% =	29 150 €
TOTAL	304 656.27 € x 25% =	76 164.07 €

La limite de 76 164.07 € correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recourir à cette faculté si besoin.

02/2021 - OBJET : **Sollicitation subvention volet 3 du contrat départemental du territoire**

Monsieur Le Maire expose le projet de projections cinématographiques en plein air.

Le coût total est estimé à 7 385.70 € HT et est susceptible de bénéficier de subventions du contrat départemental du territoire, volet 3.

Le plan de financement est prévu comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT	% DE LA DEPENSE
		Département	3692.85 €	50 %
Projections par Cin' étoiles	7385.70 €			
		Commune	3692.85 €	50 %
TOTAL	7385.70 €	TOTAL	7385.70 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le projet et est favorable à la réalisation de ces projections.
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** la subvention au titre du contrat départemental du territoire, volet 3, représentant 50 % de la dépense HT.

03/2021 - OBJET : **Convention avec la Communauté de communes pour la parcelle ZC 92**

M. Le Maire expose la convention proposée concernant la parcelle ZC 92 sise à la Touche Vaillant dans le but d'un projet participatif et solidaire d'alimentation locale porté par la commune.

Il sera ainsi possible de poursuivre le souhait de la commune de cultiver des céréales et autres.

Le Conseil Municipal **décide, après en avoir délibéré à l'unanimité** :

- d'accepter la convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette convention.

04/2021 - OBJET : **Contrat d'entretien des chaudières**

Monsieur le Maire explique que depuis la cessation d'activité du chauffagiste en charge de l'entretien des chaudières, il n'y avait plus de contrat.

Ce point avait été reporté au dernier conseil pour poursuivre les recherches de prestataires possibles.

Il est donc proposé de passer un contrat d'entretien avec la société De Kerma sise à Pontorson.

Le Conseil Municipal **décide, après en avoir délibéré à la majorité (10 pour et 1 contre)** :

- d'accepter le contrat.
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce contrat.